

CONTRAT D'OBJECTIFS 2013-2015
CENTRE DE RESSOURCES MUSIQUES ACTUELLES BAS-RHIN SUD

Service gestionnaire du dossier : *Service du Développement Artistique*

SOMMAIRE

I. La politique culturelle du Département en direction des CRMA	4
A. Présentation des CRMA	4
B. Les objectifs stratégiques du Département	4
C. L'évaluation.....	5
D. Le financement du CRMA par le Département.....	6
E. Le suivi.....	6
II. La politique de la Ville de Sélestat en faveur des musiques actuelles	7
A. Les orientations de la Ville de Sélestat en faveur des musiques actuelles ...	7
B. Les modalités de financement du CRMA Bas-Rhin Sud par la Ville de Sélestat	7
III. Le projet culturel du CRMA.....	7
A. Historique du CRMA.....	7
B. Spécificités du CRMA	Erreur ! Signet non défini.
C. Plan d'action pour la période 2013/2015	8
IV. Restitution des subventions.....	9
V. Modalités de modification et de résiliation du contrat d'objectifs.....	9
A. Durée et modification de la convention	9
B. Résiliation pour motif d'intérêt général.....	9
C. Sanctions résolutoires.....	9

CONTRAT D'OBJECTIFS

Pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015

ENTRE

L'association Zone 51

en tant que gestionnaire du Centre de Ressources Musiques Actuelles Bas-Rhin Sud (CRMA), inscrite au registre du Tribunal d'Instance de Sélestat au Volume 24 Folio N°50

dont le siège social est situé ,11 rue Saint Léonard 67600 SELESTAT
représentée par son Président , Laurent WENGER

ci-après désigné par les termes « l'Association »

d'une part,

ET

La Ville de Sélestat,

N° SIRET : Code APE : ,
dont le siège social est situé
représentée par,

ci-après désignée en les termes « la Commune »,

ET

Le Département du Bas-Rhin,

dont le siège est situé Place du Quartier Blanc, 67964 Strasbourg Cedex 9,
représenté par Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Président du Conseil Général du Bas-Rhin,

ci-après désigné par les termes « le Département »,

d'autre part,

VU

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération du Conseil général du 13/14 décembre 2005,
- La délibération de la Commission Permanente du approuvant le présent contrat d'objectifs,
- La délibération de la Ville de Sélestat du

IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT :

PREAMBULE

Les musiques actuelles, aussi désignées sous le terme «musiques amplifiées» comprennent la chanson, le jazz, le rock, le hip hop, la musique électronique, les musiques traditionnelles et du monde et intéressent prioritairement les publics jeunes du département.

Dès 2005, Le Département a développé une politique volontariste de soutien aux acteurs des musiques actuelles (musiciens, organisateurs, labels, distributeurs, enseignants...).

Conscient que la culture constitue un vecteur essentiel d'éducation des jeunes, de développement de la personnalité, d'ouverture à la différence, de sensibilisation à la citoyenneté et de préservation du lien social, le Département souhaite poursuivre son engagement dans ce domaine aux côtés des collectivités locales.

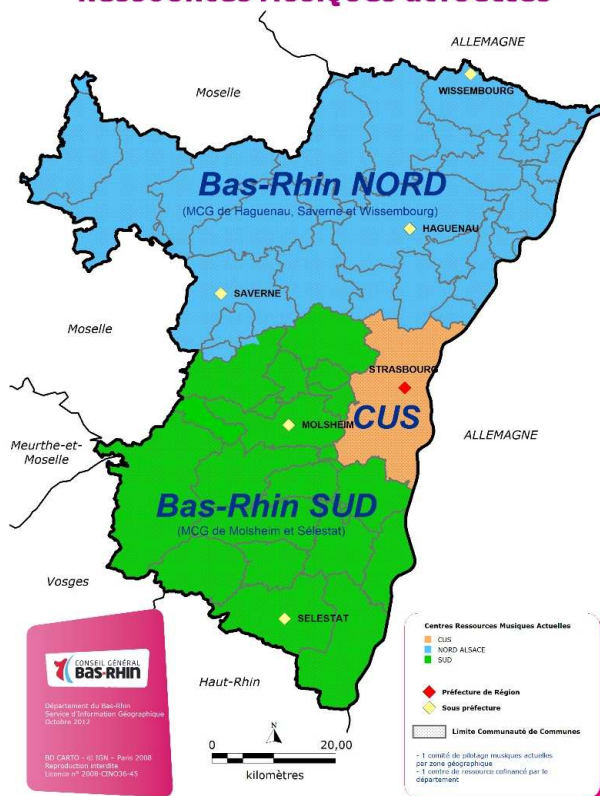
Les différents axes de cette politique sont l'aide à la création et à la diffusion des groupes de musiques actuelles du territoire, l'appui à l'équipement de lieux de répétitions et l'accompagnement des différents acteurs par des Centres de Ressources Musiques Actuelles » (CRMA).

Le présent contrat d'objectifs couvre la période 2013-2015. Il constitue un acte partenarial fort. En effet, il conforte pour le futur l'activité et la spécificité de chaque Centre de Ressources Musiques Actuelles et précise l'engagement du Département et de la Ville de Sélestat en faveur des musiques actuelles.

I. La politique culturelle du Département en direction des CRMA

A. Présentation des CRMA

LIMITES TERRITORIALES DES 3 CENTRES RESSOURCES MUSIQUES ACTUELLES



Au Nord du Bas-Rhin, le CRMA est la Fédération Réseau Jack, implantée à Haguenau. Son périmètre d'intervention Au nord du Bas-Rhin, le CRMA correspond à celui des MCG de Haguenau, Saverne et Wissembourg (en bleu sur la carte).

Au sud du Bas-Rhin, le CRMA est l'association Zone 51, établie à Sélestat. Elle intervient sur le territoire des MCG de Sélestat et Molsheim (en vert sur la carte).

Enfin, le CRMA qui couvre le territoire de la Communauté Urbaine de Strasbourg (en orange sur la carte), est l'association Artefact PRL, installée à Strasbourg.

Afin de structurer, dynamiser et développer la filière des musiques actuelles, les CRMA agissent à trois niveaux géographiques. Sur leur territoire d'abord, ils assurent une veille dans le domaine des musiques actuelles et fédèrent les acteurs en facilitant leur concertation et leur coordination. Dans le Département ensuite, ils fonctionnent en réseau. Enfin, ils créent du lien avec les structures équivalentes soutenues par le Département du Haut-Rhin.

B. Les objectifs stratégiques du Département

Le Département soutient l'association dans le cadre des missions suivantes :

1. L'accueil

Le CRMA sera **ouvert à tous les publics** (musiciens, organisateurs, labels, distributeurs, enseignants...) œuvrant dans le secteur des musiques actuelles et ce quelque soit leur niveau de pratique. Une attention particulière devra être portée en direction du public de 10 à 25 ans. Les horaires d'ouverture devront être adaptés à la fréquentation du public ciblé. La fréquence des permanences se fera à raison de 2 demi-journées minimum par semaine. L'accès devra être favorisé en période de congés scolaires.

2. L'information

Le Centre de Ressources Musiques Actuelles aura la capacité à compiler et à transmettre les informations liées au secteur des Musiques Actuelles. Cela se traduira notamment par :

- la **diffusion de listings** auprès du public (diffuseurs, artistes, associations, locaux de répétition,...) ;
- l'**organisation et la mise à disposition d'une documentation** comprenant des ouvrages de référence, des fiches pratiques (sur le cadre réglementaire du spectacle vivant, la filière discographique, le fonctionnement associatif ...), de revues professionnelles ;
- la **diffusion des informations hors de la structure** à travers des permanences délocalisées, la participation à l'organisation de journées d'informations thématiques, à des forums, des festivals, des rencontres, des commissions, en tant que ressource identifiée dans le champ des Musiques Actuelles ;
- la participation à la **mise en place d'une base de données commune et départementale** concernant les Musiques Actuelles (musiciens, organisateurs, labels, distributeurs, lieux de diffusions, lieux ressources, etc...). Cette base de données mise à jour régulièrement permettra d'assurer une fonction de veille à l'échelle départementale dans le domaine ;
- la fonction **information et ressource** sera accessible **par Internet**.

3. Le conseil

Cette mission pourra se décliner ainsi :

- accueil sous forme de **rendez-vous individualisé** de porteurs de projets et/ou d'artistes ;
- **accompagnement personnalisé** ;
- **analyse** de la demande, **appui** méthodologique, **aide** au montage de projets, **avis** sur les aspects budgétaires, rédactionnels, techniques, etc...
- **orientation** sur les dispositifs existants, vers les organismes spécialisés, les personnes ressources, **mise en relation** avec des expériences analogues...
- **accompagnement** de groupes locaux **dans le montage de projets** (discographique, tournée, création de spectacles...) ;
- **déplacements sur le terrain** à la rencontre des acteurs.

4. La transmission

Cette mission pourra se décliner ainsi :

- **coordination d'actions et d'initiatives** dans le domaine de la transmission artistique (développement d'actions de sensibilisation aux musiques actuelles prioritairement dans les collèges, les écoles de musique,...) ;
- organisation de **formations**, de **séminaires**,...

5. La coordination des structures du territoire Bas-Rhin Sud

C. L'évaluation

1. L'évaluation annuelle

L'évaluation s'appuie sur l'**analyse d'indicateurs d'activité** déterminés par le responsable du CRMA, étant précisé que ceux-ci doivent rendre compte quantitativement et qualitativement des actions menées, ainsi que de leur pertinence au regard des objectifs stratégiques du Département et ceux de la Ville.

Ces éléments seront complétés d'un **bilan financier** des actions subventionnées.

L'association transmet les documents au plus tard à la fin du mois de septembre de l'année en cours. Ils seront présentés à l'appréciation de la commission compétente du Département.

2. L'évaluation en 2015

L'évaluation du contrat d'objectifs en 2015 pourra être confiée à un prestataire externe et réalisée notamment à partir de la compilation des éléments d'évaluation annuelle déterminés dans les fiches actions.

D. Le financement du CRMA par le Département

1. La participation du Département

Le montant de la participation financière du Département, aux actions spécifiques de l'association listées en II.C.1., est défini au regard du projet culturel et territorial présenté ainsi que de son coût total estimé.

Pour l'année 2013, cette participation s'élève à 28 800 €. Pour les exercices 2014 et 2015, la participation départementale sera définie selon les mêmes critères après le vote du budget en fonction des crédits qui y seront inscrits sous réserve du respect par l'association de ses obligations inscrites dans la présente convention.

La participation départementale est détaillée pour chaque projet de l'association en tenant compte des objectifs stratégiques du Département.

2. Les modalités de versement

Pour l'exercice 2013, la subvention est versée en une fois après signature du présent contrat d'objectifs.

Pour les exercices 2014 et 2015, il sera procédé au versement de la subvention après la signature d'une convention financière bilatérale entre le Département et l'Association et la présentation des éléments d'évaluation de l'année précédente.

3. Pièces justificatives

L'association s'engage à fournir dans les 6 mois de la clôture de chaque exercice les documents suivants :

- un **bilan financier définitif** des actions subventionnées attestant de la conformité de l'emploi des subventions départementales à l'objet de l'aide (*comme il s'agit d'une subvention affectée*) ;
- les **budgets**, les **comptes annuels** et le cas échéant, le **rapport du commissaire aux comptes** ainsi que **tous autres documents** faisant connaître les résultats de son activité ;
- un **rapport d'activités**.

Les documents budgétaires feront apparaître, de manière détaillée, les différentes participations du Département et permettront la lisibilité des subventions accordées.

E. Le suivi

1. La formalisation de réunions

Le CRMA s'engage à réunir au moins une fois par an les différents signataires de ce contrat pour présenter le bilan des opérations et les perspectives.

2. La mise en place d'une communication spécifique au Département

Afin de renforcer la visibilité de l'action du Département et de la Ville de Sélestat auprès du CRMA, celui-ci s'engage à faire mention de ce soutien, notamment au moyen des logos, dans ses rapports avec les médias et sur tous les documents de communication rédigés et diffusés par le CRMA.

II. La politique de la Ville de Sélestat en faveur des musiques actuelles

A. Les orientations de la Ville de Sélestat en faveur des musiques actuelles

La promotion des musiques actuelles fait partie intégrante de la politique culturelle de la Ville. Cela se traduit par :

- L'aide à la répétition (subvention d'investissement et de fonctionnement pour le Caméléon)
- L'aide à l'accompagnement des pratiques amateurs et des artistes émergents (subvention de fonctionnement du CRMA)
- L'aide à la diffusion (Subvention de fonctionnement des concerts et festivals à l'année)

B. Les modalités de financement du CRMA Bas-Rhin Sud par la Ville de Sélestat

Cela se traduit par la mise à disposition gratuites de locaux de répétitions, de bureaux, des différentes salles de la Ville, du complexe LES TANZMATTEN, ... ainsi que de l'entretien de ces bâtiments. Cela se traduit également par le renouvellement des installations et équipements, l'entretien du matériel et des installations, la mise à disposition de 2 salariés Ville de Sélestat dédiés à la promotion des musiques actuelles ainsi que des subventions de fonctionnement des locaux de répétitions « Le Caméléon », du CRMA et de la diffusion (concerts, festivals). Une aide logistique importante est également apportée par les différents services de la Ville de Sélestat (Service manifestation et soutien aux associations, etc...).

III. Le projet culturel du CRMA

A. Historique du CRMA

1. Contexte de création du CRMA

Zone51 est une association sélestadienne (67) créée en 1998, composée de 5 salariés et 50 bénévoles, dont l'objectif principal est la promotion des musiques actuelles. En décembre 2006, Zone 51 a été nommée par le Conseil Général du Bas-Rhin « Centre de Ressources des Musiques Actuelles » (CRMA) pour le sud du département au côté d'Artefact PRL/La Laiterie pour la CUS et de l'association ApéroRock pour le nord (qui n'est plus CRMA à ce jour).

A titre indicatif, Zone51 a permis en 2012 à 75 groupes musicaux de se produire sur scène, et la plateforme musicale de son site Internet compte à ce jour plus de 1300 groupes nationaux inscrits, dont près de 650 proviennent d'Alsace.

2. Etapes de développement du CRMA

Plusieurs années avant l'attribution du label CRMA, Zone 51 organisait des sessions d'informations musiques actuelles, ainsi que des rencontres entre des artistes confirmés du secteur et des porteurs de projet. Depuis 2006, le CRMA ne cesse d'étendre son champ d'actions via de nombreux partenariats avec des acteurs reconnus du secteur culturel (ESAT Evasion, Les Tanzmatten, Mission Voix Alsace, etc). A l'heure actuelle, le Centre de Ressources est en mesure de fournir un accompagnement complet à tout porteur de projet musiques actuelles, de la répétition à la diffusion sur une grande scène de festival (avec toutes les informations juridiques, administratifs, techniques que cela comporte).

B. Plan d'action pour la période 2013/2015

1. Actions développées en fonction des objectifs stratégiques du Département

Réf. Fiche action	Actions
1.1	Permanences d'accueil pour les porteurs de projet au Caméléon
2.1	Mise à jour d'une base de données départementale musiques actuelles et création de contenu web
2.2	Renouvellement et mise à disposition de la base documentaire spécialisée
3.1	Rendez-vous individualisés, accompagnement de projet musiques actuelles
4.1	Mise en place d'un calendrier de formations musiques actuelles et d'actions de transmission artistique

2. Autres actions

Réf. Fiche action	Actions
5.1	Diffusions d'artistes émergents Alsaciens en conditions professionnelles
5.2	Mise en place de filages techniques et de résidences artistiques avec des artistes émergents Alsaciens.
5.3	Participation à divers dispositifs de valorisation de la scène régionale musiques actuelles (jury de festivals, dispositif Esprit Musique...)

3. Moyens humains consacrés au plan d'action

Nombre de bénévoles	Nombre de salariés	Personnels mis à disposition	Effectif total
20	5	2	27

4. Perspectives à moyen terme

Outre une offre sans cesse actualisée via son programme de formations, le CRMA continue d'étoffer son champ de compétence en se rapprochant significativement du complexe des Tanzmatten (complexe culturel municipal), permettant l'organisation de filages et de résidences artistiques. Le CRMA travaille également sur un rapprochement avec l'ESAT pour la diffusion de spectacle pédagogiques ou jeune public.

IV. Restitution des subventions

En cas de non-respect par l'association de ses engagements fixés dans la présente convention et notamment en cas d'utilisation des subventions départementales ou communales à des fins autres que celles définies par la présente convention, le Département et la Ville de Sélestat pourront remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention. Dans ce cas, le Département et la Ville de Sélestat auront également la faculté de ne pas prendre en compte des demandes de subvention ultérieurement présentées par l'association. De même, celle-ci devra restituer les fonds non utilisés au Département ou à la Ville de Sélestat.

V. Modalités de modification et de résiliation du contrat d'objectifs

A. Durée et modification de la convention

La présente convention est établie pour une durée de trois ans. Elle sera exécutoire dès la plus tardive des signatures des parties cocontractantes. Elle ne peut être reconduite que de façon expresse.

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les parties cocontractantes.

B. Résiliation pour motif d'intérêt général

Pour la préservation de l'intérêt général, le département peut mettre fin de façon anticipée au présent contrat et en informe l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le présent contrat prend fin un mois à compter de la notification de la résiliation dûment motivée.

C. Sanctions résolutoires

En cas de non-respect, par l'association, des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de trois mois suivant la réception d'une lettre motivée, envoyée en recommandé avec accusé de réception et valant mise en demeure.

La décision de résiliation doit préciser que cette dernière est prononcée aux torts de la partie concernée.

En cas d'ouverture d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire de l'entreprise bénéficiaire, le Département ou la Ville de Sélestat auront la faculté de demander la résiliation de la présente convention conformément aux dispositions du Code de commerce. (CF.Art.L.622-13 du code de commerce)

Le présent contrat d'objectifs est établi en trois exemplaires originaux qui sont remis à chaque partie signataire.

Fait à Strasbourg, le

Pour le Département,
Le Président du Conseil Général
du Bas-Rhin,

Pour la Commune,
Le Maire de Sélestat

Guy-Dominique KENNEL

Marcel BAUER

Pour l'Association,
Le Président de l'association Zone 51,

Laurent WENGER

ANNEXES

PROJET DE BUDGET 2012-2014**RECAPITULATIF DES CHARGES (en € TTC)**

	2013	2014	2015
Achats	27050	26450	26450
Services extérieurs	2500	2500	2500
Autres services extérieurs	11350	11350	11350
Impôts et taxes	1300	1300	1300
Salaires et charges	8750	8750	8750
Divers	2650	2650	2650
TOTAL GENERAL	53600	53000	53000

PRODUITS (en € TTC)

	2013	2014	2015
Conseil général du Bas-Rhin	29600	28800	28800
Ville	10000	10000	10000
Communautés de Communes			
Etat (DRAC – Jeunesse et Sports, ...)	5000	5000	5000
Région Alsace	1500	1500	1500
Partenaires privés			
Ressources propres	7500	7500	7500
Autres recettes			
CNASEA			
TOTAL GENERAL	53600	53000	53000

CONTRAT D'OBJECTIFS DU CRMA BAS-RHIN SUD
- FICHE ACTION -

TITRE

Permanences d'accueil pour les porteurs de projet au Caméléon

DATES / DUREE DE L'ACTION

Du lundi au vendredi de 19h à 22h et le samedi de 13h à 19h. (Ouverture le mercredi à partir de 14h)

OBJECTIFS

Proposer un lieu d'accueil permettant à tous les acteurs des musiques actuelles de collecter les informations nécessaires à la structuration de leur projet.

DESCRIPTIF**RAYONNEMENT GEOGRAPHIQUE ESPERE**

Centre-Alsace, et Sud du Bas-Rhin

PUBLICS VISES

Acteurs des musiques actuelles, et porteurs de projets de tous âges

OBJECTIFS EN TERMES DE PARTICIPANTS

2013	2014	2015
30	30	30

PROJET DE BUDGET DE L'ACTION

2013	2014	2015
5000	5000	5000

INDICATEURS PREVUS POUR L'EVALUATION DE L'ACTION

Enquête de satisfaction distribuée chaque année aux utilisateurs du lieu.

PERSONNE REFERENTE

Mickaël MARTEAU

BILAN DE LA PRECEDENTE EDITION DE L'ACTION

Depuis sa création le lieu ne cesse de se doter d'équipements plus confortables, et adaptés aux pratiques nouvelles des musiques actuelles. Les utilisateurs font remonter une grande satisfaction dans la qualité de l'accueil effectué au CRMA Bas-Rhin Sud.

INSCRIPTION DE L'ACTION DANS LES AXES STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT

OUI

CONTRAT D'OBJECTIFS DU CRMA BAS-RHIN SUD

- FICHE ACTION -**TITRE**

Mise à jour d'une base de données départementale musiques actuelles et création de contenu web

DATES / DUREE DE L'ACTION

Veille quotidienne, tout au long de l'année

OBJECTIFS

Grâce aux nouvelles techniques d'informations et de communication, se maintenir informé de l'actualité de la filière musiques actuelles au niveau régional et national. Participer à l'élaboration d'une base de données avec les autres acteurs de la filière.

DESCRIPTIF

Par le biais d'une veille Internet sur les sites spécialisés, et d'une collaboration étroite avec les autres acteurs de la filière musiques actuelles (incluant les autres CRMA régionaux), il est imaginé de concevoir une base de données communes et aussi exhaustives que possible sur les lieux-clés de la filière en région. De plus, les informations importantes de Centre-Alsace sont relayées sur le site internet du CRMA (www.crma-selestat.fr)

RAYONNEMENT GEOGRAPHIQUE ESPERE

Régional

PUBLICS VISES

Porteurs de projets musiques actuelles, mais également publics de tous horizons.

OBJECTIFS EN TERMES DE PARTICIPANTS

2013	2014	2015
/	/	/

PROJET DE BUDGET DE L'ACTION

2013	2014	2015
5000	4400	4400

INDICATEURS PREVUS POUR L'EVALUATION DE L'ACTION

Evaluation de la base de données à sa création, quantification de la fréquentation sur le site où cette dernière sera hébergée. Nombre de références de groupes, acteurs et lieux « musiques actuelles ».

PERSONNE REFERENTE

Mickaël MARTEAU

BILAN DE LA PRECEDENTE EDITION DE L'ACTION

Le site web du CRMA enregistre chaque semaine de nouvelles inscriptions sur sa newsletter, et sur ses réseaux sociaux, signe que son contenu intéresse les porteurs de projet musiques actuelles.

INSCRIPTION DE L'ACTION DANS LES AXES STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT

OUI

CONTRAT D'OBJECTIFS DU CRMA BAS-RHIN SUD
- FICHE ACTION -

TITRE

Renouvellement et mise à disposition de la base documentaire spécialisée

DATES / DUREE DE L'ACTION

Toute l'année

OBJECTIFS

Acquérir des ouvrages spécialisés afin de répondre aux questions des usagers / porteurs de projets

DESCRIPTIF

Par le biais d'une veille active, le CRMA tient une politique d'achat documentaires raisonnable et cohérente par rapport à l'utilisation du lieu, et aux attentes de ses utilisateurs

RAYONNEMENT GEOGRAPHIQUE ESPERE

Sud du département

PUBLICS VISES

Porteurs de projet musiques actuelles

OBJECTIFS EN TERMES DE PARTICIPANTS

2013	2014	2015
40	40	40

PROJET DE BUDGET DE L'ACTION

2013	2014	2015
3000	2000	2000

INDICATEURS PREVUS POUR L'EVALUATION DE L'ACTION

Pertinence des ouvrages présents dans la base, types d'ouvrages, etc (recensés par le biais de l'enquête de satisfaction annuelle)

PERSONNE REFERENTE

Mickaël MARTEAU

BILAN DE LA PRECEDENTE EDITION DE L'ACTION

Les ouvrages de la base documentaire du CRMA sont principalement consultés lors de rendez-vous personnalisés avec des porteurs de projet, mais il arrive également que certains soient consultés directement par les usagers du CRMA, ou du Caméléon (lieu où est située la base documentaire)

INSCRIPTION DE L'ACTION DANS LES AXES STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT

OUI

CONTRAT D'OBJECTIFS DU CRMA BAS-RHIN SUD
- FICHE ACTION -

TITRE

Rendez-vous individualisés, accompagnement de projet musiques actuelles

DATES / DUREE DE L'ACTION

Rendez-vous pris tout au long de l'année

OBJECTIFS

Répondre aux attentes des porteurs de projets musiques actuelles, soit en direct soit en les orientant vers les institutions compétentes ou les professionnels les plus à-même de leur répondre.

DESCRIPTIF

Ces rendez-vous se tiennent au CRMA en présence du chargé de ressources, et durent en moyenne entre 1 et 2h. Le dispositif « E-Mallette » fait partie intégrante de ces rendez-vous ressource.

RAYONNEMENT GEOGRAPHIQUE ESPERE

Sud du Bas-Rhin

PUBLICS VISES

Porteurs de projets musiques actuelles en provenance du Sud du département

OBJECTIFS EN TERMES DE PARTICIPANTS

2013	2014	2015
40	40	40

PROJET DE BUDGET DE L'ACTION

2013	2014	2015
5000	5000	5000

INDICATEURS PREVUS POUR L'EVALUATION DE L'ACTION

Chiffrage du nombre de rendez-vous personnalisés, provenance des porteurs de projets et nombre d'E-mallette distribuées

PERSONNE REFERENTE

Mickaël MARTEAU

BILAN DE LA PRECEDENTE EDITION DE L'ACTION

Une quarantaine de rendez-vous ressource se tiennent chaque année dans les bureaux du CRMA, pour au moins autant d'accompagnement effectué uniquement en ligne par échange de mails.

INSCRIPTION DE L'ACTION DANS LES AXES STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT

OUI

CONTRAT D'OBJECTIFS DU CRMA BAS-RHIN SUD

- FICHE ACTION -**TITRE**

Mise en place d'un calendrier de formations musiques actuelles et d'actions de transmission artistique, sensibilisation aux risques

DATES / DUREE DE L'ACTION

De septembre à juin, à raison d'une formation par mois en moyenne et 2 sessions de transmission par an environ

OBJECTIFS

Permettre aux porteurs de projets musiques actuelles de trouver les réponses à leurs questions pendant des temps d'information collectifs, animés par des professionnels de la filière. Permettre également au public scolaire d'accéder à une sensibilisation aux risques auditifs par le biais de spectacles adaptés, et de différents temps forts de transmission artistique (rencontre avec des artistes, etc)

DESCRIPTIF

Mise en place de sessions d'information, ateliers, conférences, tables rondes, rencontres avec des professionnels sur différents thèmes tout au long de l'année.

RAYONNEMENT GEOGRAPHIQUE ESPERE

Tout le département

PUBLICS VISES

Porteurs de projets musiques actuelles, et public scolaire sensible ou non aux musiques actuelles

OBJECTIFS EN TERMES DE PARTICIPANTS

2013	2014	2015
100	100	100

PROJET DE BUDGET DE L'ACTION

2013	2014	2015
18000	19000	19000

INDICATEURS PREVUS POUR L'EVALUATION DE L'ACTION

Fréquentation aux formations et compilation d'enquêtes de satisfactions distribuées au cours des formations, nombre de classes présentes lors des temps forts « public scolaire ».

PERSONNE REFERENTE

Mickaël MARTEAU

BILAN DE LA PRECEDENTE EDITION DE L'ACTION

Quasiment toutes les formations affichent complet, pour un contenu en constante évolution par rapport aux pratiques de la filière

INSCRIPTION DE L'ACTION DANS LES AXES STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT

OUI

CONTRAT D'OBJECTIFS DU CRMA BAS-RHIN SUD

- FICHE ACTION -**TITRE**

Diffusions d'artistes émergents Alsaciens en conditions professionnelles

DATES / DUREE DE L'ACTION

Tout au long de l'année

OBJECTIFS

Permettre aux formations musicales alsaciennes émergentes de se produire sur scène dans des conditions professionnelles

DESCRIPTIF

Par le biais d'organisation d'évènement entièrement dédiés à la scène régionale (Superbowl, Square en Zic, etc), mais également de programmations locales en 1^{ère} partie d'artistes reconnus, le CRMA permet à un grand nombre de groupes régionaux de se produire dans des conditions professionnelles, devant un large public.

RAYONNEMENT GEOGRAPHIQUE ESPERE

Régional

PUBLICS VISES

Artistes régionaux émergents, amateurs ou en voie de professionnalisation

OBJECTIFS EN TERMES DE PARTICIPANTS

2013	2014	2015
20	20	20

PROJET DE BUDGET DE L'ACTION

2013	2014	2015
9000	9000	9000

INDICATEURS PREVUS POUR L'EVALUATION DE L'ACTION

Nombre de groupes régionaux programmés dans l'année et parmi ces groupes : nombre de groupes accompagnés par le CRMA / répétant au Caméléon.

PERSONNE REFERENTE

Mickaël MARTEAU

BILAN DE LA PRECEDENTE EDITION DE L'ACTION

22 formations musicales régionales programmées par le CRMA en 2012.

INSCRIPTION DE L'ACTION DANS LES AXES STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT

NON

CONTRAT D'OBJECTIFS DU CRMA BAS-RHIN SUD

- FICHE ACTION -**TITRE**

Mise en place de filages techniques et de résidences artistiques avec des artistes émergents Alsaciens.

DATES / DUREE DE L'ACTION

1 fois par an, voire plus selon disponibilité des lieux

OBJECTIFS

Permettre à un groupe de musiques actuelles Bas-Rhinois de travailler sur du filage technique ou de la résidence artistique dans des conditions professionnelles.

DESCRIPTIF

Grâce à un travail en partenariat avec d'autres acteurs de la filière (notamment les Tanzmatten à Sélestat), le CRMA met en place ponctuellement des filages et résidences mettant l'artiste en présence de techniciens spécialisés pendant plusieurs jours, lui permettant de se préparer au mieux pour la scène, au niveau national et international.

RAYONNEMENT GEOGRAPHIQUE ESPERE

Bas-Rhin

PUBLICS VISES

Artistes Bas-Rhinois

OBJECTIFS EN TERMES DE PARTICIPANTS

2013	2014	2015
1 à 2 par an	1 à 2 par an	1 à 2 par an

PROJET DE BUDGET DE L'ACTION

2013	2014	2015
8000	8000	8000

INDICATEURS PREVUS POUR L'EVALUATION DE L'ACTION

Quantification du nombre de résidences / filages effectués chaque année, retombées professionnelles sur l'artiste par la suite (repérage dans un dispositif / tournées / date en gros festival)

PERSONNE REFERENTE

Mickaël MARTEAU

BILAN DE LA PRECEDENTE EDITION DE L'ACTION

Première édition de l'action en 2013

INSCRIPTION DE L'ACTION DANS LES AXES STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT

NON